

La trésorerie de Grandvilliers sera transformée en
accueil de proximité à compter du 5 janvier 2021.

Cet accueil sera assuré dans les locaux de l'Espace France Services.



FRANCE SERVICES
32 rue Frédéric Petit
60210 Grandvilliers
Tél : 03 44 46 75 41

Cet accueil prendra en charge toutes vos interrogations concernant vos impôts, amendes ou créances locales (cantine, eau, loyers communaux ...).

Horaires d'accueil France Services : Lundi au vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30

Une permanence Finances Publiques sera assurée : Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le service gestionnaire unique des impôts des particuliers (impôts sur le revenu, taxe foncière ...) devient :

LE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP) DE BEAUVAIS

29 rue du docteur Gérard

60018 BEAUVAIS CEDEX

Tél : 03 44 79 54 54 ou 0809 401 401 (appel non surtaxé)

espace particulier personnalisé sur impots.gouv.fr

Accueil sans rendez-vous le matin de 8h30 à 12h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Accueil sur rendez-vous uniquement l'après-midi de 13h30-16h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Fermé le mercredi.

Le service gestionnaire des créances locales (cantine, eau, loyers communaux ...) devient :

LA TRESORERIE DE BEAUVAIS MUNICIPALE :

34 rue du docteur Gérard

CS 40 934

60009 BEAUVAIS CEDEX

Tél : 03 44 06 52 00

Mél : t060007@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil sans rendez-vous le matin de 8h30 à 12h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Accueil sur rendez-vous uniquement l'après-midi de 13h30-16h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Fermé le mercredi.



PAIEMENT DE PROXIMITE :

Si votre avis / facture est muni d'un QR Code / Data Matrix, vous avez la possibilité de payer vos impôts, amendes ou créances locales chez les buralistes suivants :

- « Toute la Presse », 11 rue Albert 1er, 60220 Formerie ;
- « Café des Sports », 5 Place du Vieux Marché, 60960 Feuquières ;
- « Bar Tabac de la Halle », 1 place de la Halle, 60380 Songeons ;
- « Le Sulky », 10 rue Frédéric Petit, 60210 Grandvilliers ;

- « Relais Picard », 2 rue Marquant, 60380 Morvillers.

Liste complète sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement autorisé en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire sans limitation de montant.